

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil vingt, le vingt six août**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : Mme Agnès AUDEGUIL, M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Joëlle CHAULET, Mme Clémence FOIX, Mme Sandrine LECOCQ, M. Jean-Luc MAZENOUX, M. Guy NARD, Mme Nikita NOISILLIER, Mme Catherine ROUSSET, M. Hervé SAIGNE, Mme Danièle TABASTE, Mme Muriel THIERARD, M. Mathieu VINATIER.

Étaient absents excusés : M. Nicolas FAUGERAS, M. Frédéric RATELADE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Nicolas FAUGERAS en faveur de M. Jean-Luc MAZENOUX, M. Frédéric RATELADE en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL.

Secrétaire : Mme Danièle TABASTE.

Compte- rendu du précédent Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour:

- Annule et remplace MA-DEL-2020-040: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la signalisation de Police.
- Annule et remplace MA-DEL-2020-004: Subventions aux associations 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-048 : Annule et remplace MA-DEL-2020-018: Délégation de signature pour les marchés jusqu'à 50 000€ H.T**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'intitulé de la délibération MA-DEL-2020-018, prise lors du Conseil Municipal du 24 mai 2020.

En vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, peut déléguer certaines attributions de l'assemblée délibérante au maire, lui permettant notamment de :

Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget .

L'article L2122-22 du CGCT, ayant été réformé par la loi N° 2009-179 du 17 février 2009.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour tout marché jusqu'à 50 000€ HT.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : Proposition de convention avec EDF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de EDF de participer aux travaux de renforcement de la voirie conduisant à l'usine. Le montant du devis s'élève à 100 000€ avec une participation de EDF à hauteur de 60 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'établir la convention de participation financière avec EDF
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-052 : Demande de subvention DSIL 2020 (dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'opportunité d'obtenir une subvention de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL). Pour cela il propose de déposer un dossier de demande de subvention avant la 07 septembre 2020, concernant un éventuel projet de ressourcerie.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de demander une subvention dans le cadre de la DSIL
- fixe le plan de financement de la manière suivante:

Coût H.T	78 977,08 €
Subvention DSIL (80%)	63 181,66 €
Charge Commune	15 795,42 €
T.V.A	15 795,42 €
<b>Total T.T.C</b>	<b>94 772,50 €</b>

- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-055 : Annule et remplace MA-DEL-2020-040: demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la signalisation de Police**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier la délibération prise lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 puisque les devis étaient erronés.

Il donne lecture des nouveaux devis concernant la signalisation horizontale dans la traversée du bourg ainsi que la verticale, à laquelle s'ajoute le devis pour des panneaux sécuritaires.

Le montant total s'élève à 22 600,56€ H.T.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre des amendes de police à hauteur de 35%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 35% ;
- fixe le plan de financement de la manière suivante :

Coût H.T	22 600,56 €
Subvention du Conseil Départemental (35%)	7 910,19 €
Charge Commune	14 690,37 €
T.V.A (20%)	4 520,11 €
<b>Total T.T.C</b>	<b>27 120,67 €</b>

- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-056 : Annule et remplace MA-DEL-2020-004: Subvention aux associations 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que compte tenu de la crise sanitaire de nombreuses manifestations n'ont pas eu lieu.

Il convient donc de modifier l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les subventions de la manière suivante:

ASSOCIATIONS	MONTANTS
A.S.M	1 000,00 €
BOUÏON D'OR	250,00 €
COMITÉ USEP	50,00 €
DDEN	50,00 €
JMF Egletons	50,00 €
ANACR	100,00 €
LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES	261,00 €

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Questions Diverses**

Néant.

---

**INFORMATION : Informations**

- Madame Noisillier, Conseillère Municipale, demande où en est la demande des agents de la commune concernant les tickets restaurants. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucune décision n'a été prise mais que la question sera à nouveau évoquée en Conseil Municipal.
  - Le forum des associations marçillacoises se tiendra le Mercredi 02 septembre 2020 de 17h00 à 20h00 à la salle omnisports.
  - Les élus sont invités au Congrès des Maires qui se tiendra le Samedi 29 Août 2020 à l'Espace des Trois Provinces de Brive la Gaillarde.
-